

# Saint-Pierre-de-Côle infos

Bulletin municipal

Janvier 2019

## Garder notre école

Saint-Pierre-de-Côle fait partie des communes rurales, de moins en moins nombreuses, qui dispose de sa propre école communale composée de deux classes. Elle est associée à celle de La Chapelle-Faucher qui accueille la troisième classe dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) lequel comprend également Lempzours et Saint-Front d'Alemps.

La commune s'est dotée, au fil des années, d'équipements à la hauteur des exigences actuelles en terme de confort et de sécurité : salles de classe, cour de récréation, cantine, local périscolaire, car scolaire. Ceci avec ses moyens propres et le soutien des communes associées et des collectivités territoriales (communauté de communes, département, région).

Cela lui permet d'offrir aux parents, enfants et personnels, un accueil optimal et des prestations de qualité apportant un bon service public de proximité.

Néanmoins, la baisse régulière du nombre d'enfants inscrits fait craindre le sort que connaissent d'autres écoles : fermeture de classe puis de l'école elle-même. Pour bien mesurer l'enjeu, nous présentons ci-après le détail de l'offre que propose le regroupement pédagogique aux habitants des quatre communes.

### Répartition des classes

Les 54 élèves du regroupement pédagogique sont répartis comme suit :

- **La Chapelle-Faucher** : 17 élèves

#### École maternelle :

- petite section : 2
- moyenne section : 6
- grande section : 4
- cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année : 5

Enseignantes : **Cécile Farto-Besson** (80%), directrice ; **Laurence Chort** (les jeudis) ; **Élisabeth Dauvillier**, décharge de direction 4 jours par an.

- **Saint-Pierre-de-Côle** : 37 élèves

#### Classe de CP-CE2

- cours préparatoire : 9
- cours élémentaire 2<sup>e</sup> année : 8

Enseignante : **Laëtitia Faye**

#### Classe de CM1-CM2

- cours moyen 1<sup>ère</sup> année : 6
- cours moyen 2<sup>e</sup> année : 14

Enseignantes : **Anne Lagarde** (directrice) ; **Nathalie Ravel-Mazeau**, décharge de direction 10 jours dans l'année.

### Accueil périscolaire (garderie)

Il accueille les enfants avant et après la classe de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 19h00.

Il est assuré par **Christine Ranouil** et **Laura André**.

L'accueil périscolaire est financé par la communauté de

(Suite du dossier page 4)

### Soirée des Droits de l'Enfant



Les animatrices et les enfants de la garderie ont organisé la soirée des Droits de l'Enfant du 14 décembre. La forte participation a permis une collecte record de produits alimentaires pour les Restos du Cœur (le soir-même et au magasin Proxi début décembre) et la vente de 48 poupées Frimousse réalisées par les enfants et a permis de reverser 370 € à l'Unicef. Tout au long de la soirée les enfants ont présenté des sketches pour illustrer les Droits de l'Enfant.



## Infos pratiques

### • Mairie

Le Bourg 24800 Saint-Pierre-de-Côle  
Tél : **05 53 62 31 14** ; Fax : **05 53 62 09 03**  
Accueil du public : du lundi au vendredi  
de **9h00 à 12h00**.

### Permanences :

**Franck Besse**, maire : sur rendez-vous

**Site internet** : [saint-pierre-de-cole.fr](http://saint-pierre-de-cole.fr)

Alimentation, mise à jour : Jacques Minier.

• **Cantine scolaire** : **05 53 62 21 16**

• **École** : **05 53 62 21 17**

**Accueil périscolaire (garderie)** : ouverte de **7h30 à 8h50**  
et de **16h30 à 19h00**

Tél : **05 53 62 21 18**

• **Agence postale communale**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de **9h15 à 12h00**

• **Déchetterie de Thiviers (horaires)**

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de **08h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**. Mardi de **13h30 à 18h00**.

### Urgences

**112 ou**

**Samu** : le **15**

**Sapeurs-pompiers** : le **18**

**Gendarmerie** : le **17**

Brigade de Thiviers : **05 53 62 28 90**  
entre **7h00 et 19h00**

**Défibrillateur** :

Il est placé sur la façade de la salle de fêtes. Suivre les instructions figurant sur l'appareil.

**Centre antipoison (Bordeaux)** :  
**05 56 96 40 80**

**Guêpes, frelons, abeilles** : contacter Jean-Marc Moreau  
de Lempzours, au **05 53 55 26 10**.

**Hôpital de Périgueux** - permanence d'accès aux soins :  
**05 53 45 25 25**

**Médecin de garde** : numéro d'appel de nuit (après **20h**)  
et du week-end (du samedi **12h00** au lundi **9h00**) :

le **15** à partir d'un fixe

le **112** à partir d'un mobile

**Pharmacie de garde** (dimanches et jours fériés) :  
**3237** (0,34 € la minute).

## État-civil

### ◆ Naissance

- **Alessa, Jeanne, Marcelle DEMARTHON**, fille de **Andy, Jean, Albert DEMARTHON** et **Angelika KREISSL** (Le Bourg), née le 12 novembre 2018 à Périgueux.

### ◆ Mariage

- **Émilie Meynard** et **Julien, Jean-Claude Guillot**, domiciliés à Puy Pela, le 21 juillet 2018.

### ◆ Décès

- **Denise, Henriette DELAGE**, épouse **RAYNAUD** née le 07 novembre 1925, domiciliée à La Bélonnie, décédée le 15 juin 2018 à Périgueux.

- **Jean, Maurice DUTEIL**, né le 11 novembre 1937, domicilié à Champlouviers, décédé le 27 octobre 2018 à Périgueux.

- **Michel OGER**, né le 20 juillet 1948, domicilié à La Braconnerie, décédé le 15 novembre 2018 à Périgueux.

*Non-inscrits sur les registres d'état civil de la commune :*

- **Fernand CHAMINADE**, né le 22 mai 1920 à Saint-Pierre-de-Côle, décédé le 27 juin 2018 à Terrasson-la-Villedieu.

- **Mireille GUINOT**, née le 04 mars 1946 à Saint-Pierre-de-Côle, décédée le 29 octobre 2018 à Bordeaux.

## Saint-Pierre-de-Côle infos

**Directeur de la publication** : Franck Besse

**Réalisation et mise en page**: Jacques Minier.

**Ont collaboré à ce numéro** : *Comité des fêtes* : Josette Deschamps ; *Club de l'Amitié* : Jeannine Laroussarie et Georgette Carpaczis ; *Anciens Combattants* : Jean-Michel Lahieyte ; *En Val de Côle* : Chantal Gay ; *Les Amis de la Côle et de la Dronne* : Philippe Banchieri ; *école intercommunale* : Anne Lagarde et Laëtitia Faye ; *mairie* : Laurence Sallenave.

**Photographies** : Jacques Minier et les responsables des associations

**Impression et édition** : Mairie de Saint-Pierre-de-Côle. **Tirage** : 250 exemplaires.

**Distribution** : les conseillers municipaux avec Robert Lassimouillas.

## Le mot du maire

Pour cette édition du journal communal, j'ai souhaité, au nom du conseil municipal, mettre l'accent sur l'importance pour notre village de la présence d'une école.

Au fil des années, on voit autour de nous des classes puis des écoles se fermer faute d'enfants assez nombreux.

À Saint-Pierre, les équipes municipales, jusqu'à aujourd'hui, ont beaucoup

investi pour conserver sur place ce service public : rénovation des classes, de la cantine, du local de la garderie, organisation du ramassage scolaire ; avec le soutien des communes voisines (La Chapelle-Faucher, Lempzours et Saint-Front-d'Alemps) et de la communauté de communes.

Cela nous permet d'offrir au parents et aux enfants un accueil de proximité et de qualité avec le concours des enseignantes et des personnels impliqués que je remercie chaleureusement.

Mais rien n'est acquis et la baisse constante du nombre d'enfants fait peser un risque pour le fu-



tur ; aussi j'invite vivement les parents des communes concernées à inscrire leurs enfants dans notre école.

L'arrivée de nouveaux habitants est une source d'espoir pour le futur et je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux venus de cette année, propriétaires ou locataires et les invite à s'intégrer rapidement à notre vie locale très animée grâce aux concours de nos commerçants, artisans, producteurs et aux nombreuses activités proposées par nos associations.

Pour l'avenir, nous travaillons, notamment par le biais du plan local d'urbanisme à augmenter l'offre de terrains constructibles afin d'attirer de nouveaux habitants.

Par ailleurs, ce début d'année va être marqué par le début des travaux de l'extension du réseau d'assainissement à Talussou qui améliorera le service rendu aux résidents.

Comme chaque année, je remercie tous ceux qui s'impliquent au quotidien dans la vie locale et je souhaite à tous et à toutes la meilleure année possible pour 2019.

## Département

### La redevance incitative, quésaco ?

En Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont majoritairement financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local perçu avec la taxe foncière dont le montant varie avec la valeur locative de l'habitation.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers non recyclables (sacs noirs). Pour y parvenir, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative.

Celle-ci, qui ne portera que sur les sacs noirs, permettra à chacun de mieux maîtriser sa facture de déchets. Le nombre de personne du foyer, mais aussi la quantité d'ordures ménagères déposées seront pris en

compte pour le calcul de cette redevance.

Elle se décomposera comme suit :

- Un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité, le téléphone).
- Un forfait de base qui tiendra compte du nombre de levées (bac individuel) ou de dépôts de sacs (conteneurs collectifs).
- Une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.

Pour comptabiliser les dépôts de chacun, les bacs seront équipés de lecteurs de puce et les conteneurs seront accessibles au moyen d'une carte individuelle.

C'est le syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SDM3) qui est chargé de la mise en place de ce nouveau service qui est prévue pour 2022 sur le secteur de Thiviers.

(Source SDM3)

### Garder notre école (suite de la 1<sup>ère</sup> page)

communes. Tarif : selon quotient familial.

En 2019, des ateliers culinaires seront organisés une fois par mois avec Stéphane Rougier.

#### Cantine scolaire

Elle offre aux enfants une cuisine de qualité réalisée sur place à partir de produits frais et naturels achetés le plus possible localement. C'est **Stéphane Rougier**, cuisinier professionnel qui assure ce service, assisté d'**Anaïs Zambelli**.

Tarifs : enfants : 2,60 €, adultes : 4,90 €.

#### Ramassage scolaire

Le car scolaire dessert les quatre communes du regroupement matin et soir. Il est conduit par **Jean-Bernard Marcheix** accompagné par **Anaïs Zambelli**.

#### Conseil d'école

Le conseil d'école s'est tenu le 7 novembre dernier, Présidé par Anne Lagarde, directrice à Saint-Pierre-de-Côle, il réunissait, outre les enseignantes du regroupement pédagogique, des parents d'élèves, des représentants de l'Éducation Nationale et des élus de communes concernées. Ont été abordés, entre autres, les points suivants :

##### ⇒ **Délégués des parents d'élèves**

Ont été élus : à La Chapelle-Faucher, **Guillaume Duployer** (titulaire) et **Julien Le Penru** (suppléant) ; à Saint-Pierre-de-Côle : **Olivier Ferron** et **Estelle Ravel** (titulaires) ; **Cédric Gillet** et **Delphine Laroche** (suppléants).

##### ⇒ **Les projets de l'année scolaire :**

###### Projets communs

- **Le tour du monde des enfants** : organisé sur cinq périodes, il vise à faire découvrir les différentes cultures, paysages et langues. L'accueil périscolaire (garderie) et la cantine (un repas typique par continent) sont associés à ce projet.

- **Carnaval de Saint-Pierre-de-Côle** : le 5 mars 2019.

- **Participation aux Incorruptibles** : lecture de 5 à 8 livres suivi d'un vote au plan national pour désigner le livre préféré des élèves.

- **Médiathèque de Champagnac-de-Bélair** :

Les trois classes s'y rendent toutes les trois semaines, le transport est assuré par la Communauté de communes de Dronne et Belle.

- **Madeleine Bijou** : action commune aux deux écoles.

- **Photo de classe** : elle sera prise au printemps 2019.

- **Fête du RPI** : restitution du projet *Tour du monde* et représentation : vendredi 28 juin 2019.

#### Projets individuels

##### ◆ La Chapelle-Faucher :

- **Spectacle de Noël**, avec les maternelles de Champagnac-de-Bélair

- **Sortie en forêt** en novembre

- **Atelier cuisine** en fonction des saisons

- **Spectacle** à l'Agora de Boulazac : le 3 mai 2019.

- Ouverture d'un **espace numérique de travail**.

##### ◆ Saint-Pierre-de-Côle

- **Noël** : sortie cinéma : *Pachamama*.

- **Projet piscine** à l'*Aquaparc* de Périgueux au 3<sup>e</sup> trimestre, le vendredi après-midi.

- **Percussions africaines**, dans cadre du projet *Tour du monde*, par l'association *Tintamart*.

- **Sorties au Musée d'Art et d'Archéologie** de Périgueux : l'art africain le 23 novembre, l'art aborigène le 14 mars.

##### ⇒ **Les activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Ces activités sont assurées par les enseignants dans un volume de 36 heures par an sous forme de soutien scolaire autour des compétences fondamentales.

**Prochaines réunions** : les 12 mars et 18 juin 2019.

#### **Conseil municipal** (Questions diverses)

#### **La classe de CE1 à La Chapelle-Faucher**

À la rentrée 2018/2019, la classe de CE1 a été transférée de l'école de Saint-Pierre-de-Côle à celle de La Chapelle-Faucher dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

La commune a prêté le matériel pédagogique nécessaire (tables, chaises, manuels scolaires, fichiers,...) pour la période, dans le cadre d'une convention.

#### **Séjours linguistiques**

Du fait des demandes récurrentes d'établissements scolaires (collèges et lycées) de participation au financement de séjours linguistiques, le conseil décide d'attribuer une subvention de 50 € par enfant domicilié sur la commune.

#### **Collecte des Bouchons**

Les enfants de l'école s'engagent dans la solidarité avec l'association Bouchons d'Amour, pour financer des fauteuils pour les personnes handicapées. Tout au long de l'année, ils vont collecter les bouchons de bouteilles en plastique alimentaire (eau, jus de fruit, lait,...) et les remettront à l'association au mois de mai 2019. Ils appellent les habitants de la commune de les aider en déposant leurs bouchons aux points de collecte : à l'école et à la mairie.

## Conseil municipal (suite)

### Assainissement collectif

#### Extension du réseau à Talussou

La société CESO, choisie par la commune pour mener le projet, a proposé un chiffrage pour deux tranches de travaux : une tranche ferme de 575 mètres permettant de raccorder 20 habitations au réseau d'assainissement existant et une tranche optionnelle de 150 mètres pour raccorder une habitation.

Le montant total se monterait à 198 000 € qui se répartit comme suit :

##### Dépenses

- Travaux (total de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle):	145 000 €
- Contrôles :	8 500 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre :	9 210 €
- Somme à valoir :	2 290 €
- Coût total hors taxe :	165 000 €
- Coût total TTC :	198 000 €

##### Recettes

- Agence de l'eau Adour-Garonne :	57 750 €
- Conseil départemental :	24 750 €
- Commune :	115 500 €
- coût total TTC :	198 000 €

Le conseil a approuvé ce projet pour la tranche ferme et conditionné la tranche optionnelle à l'obtention de



*Talussou : la tranche optionnelle pourrait atteindre le niveau du panneau à droite.*

subventions suffisantes et aux capacités financières de la commune.

Le début des travaux est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Prix et qualité de service 2017

Le conseil a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2017. Ce rapport destiné au public peut être consulté sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ou : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

## Personnel communal

#### Embauche d'agents saisonniers

Deux agents contractuels occasionnels ont été embauchés pour les périodes du 16 au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> au 17 août 2018. Ils ont travaillé en appui des deux agents techniques communaux pendant la période des congés.

#### Agence postale communale

La commune a recruté un agent contractuel occasionnel pour remplacer la gérante de l'agence postale communale pendant ses congés.

#### Transfert du poste d'accompagnatrice de transport scolaire

La Région Nouvelle Aquitaine, compétente en matière de transport scolaire, a demandé la fusion des deux

circuits existants (Saint-Pierre-de-Côle et La Chapelle-Faucher). C'est le Syndicat à Vocation scolaire (SVS), qui regroupe les communes du regroupement scolaire, qui assure toute la gestion du transport scolaire et reprend le poste à sa charge ; l'accompagnatrice, Anaïs Zambelli, continuera d'assurer cette fonction.

#### Remplacement de secrétaires de mairie

La commune ayant déjà signé une convention pour le remplacement réciproque des secrétaires de mairie en congé avec Saint-Front-d'Alemps, ne retient pas une proposition du même type de Milhac-de-Nontron. Néanmoins, elle accepte de palier l'absence de la secrétaire de cette commune pour la rédaction des actes de décès.

## Conseil municipal (suite)

### Patrimoine communal

#### Déclarations de vente

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les ventes des biens suivants :

- ◆ **Maison Levesque** : cession de trois parcelles (C1045 - 64 m<sup>2</sup>, C1046 - 40 m<sup>2</sup>, et C133 - 108 m<sup>2</sup>) situées au bourg, pour un montant évalué à 68 000 €.
- ◆ **Pavillon SCI Pierre** : sur parcelle D1564 située au bourg, d'une surface de 921 m<sup>2</sup>, pour un montant évalué à 90 000 €.
- ◆ **Maison Papin** : située au bourg, d'une surface de 230 m<sup>2</sup> pour un montant de 65 400 €.

#### Occupation de terrains communaux

Le conseil a renouvelé l'autorisation d'occuper et d'exploiter les terrains communaux situés derrière la mairie à M. Bellard. Il s'agit des parcelles D665, D1184, D1404, D1405, D1581, D1583, D1585, D1587, pour une superficie totale d'environ 3 ha, pour un montant de 340 €. Cette autorisation non reconductible est valable jusqu'au 30 octobre 2019.

#### Logements communaux

Deux appartement de type T3, situés dans la maison en face de l'épicerie, étant devenus vacants après le départ de leurs occupants, ils ont été attribués à deux nouvelles locataires.

#### Parc photovoltaïque

L'enquête d'utilité publique concernant ce contrat de location de longue durée d'une section de chemin rural desservant les lieux-dits la Macle et Arnaud Guilhem (*photo ci-contre*) à la société *Askela énergie* s'est déroulée du 25 juin au 10 juillet 2018. Le chemin concerné est situé sur l'emprise du futur parc photovoltaïque (production d'électricité solaire). Le conseil a donc déclaré le déclassement du chemin communal et accordera un bail emphytéotique à la société exploitante pour les parcelles cadastrées B 1593 et 1594, la continuité du chemin sera assurée par un contournement. Celle-ci versera une redevance annuelle de 2 000 € par hectare (632 € pour 2018).

#### Dénomination et numérotage des voies

La commune va établir un plan d'adressage afin de procéder à la dénominations des voies et à la numérotation des habitations.

Cette opération est obligatoire pour le déploiement de la fibre optique dans 100 % des foyers périgourdins. Elle est également nécessaire pour faciliter l'intervention des services de secours, des livreurs (courrier, colis, meubles,...) ou des entreprises (électricité, téléphone, artisans).

Ce plan relève de la compétence de la commune qui va s'appuyer sur les services de l'Agence technique départementale (ATD 24).

En vertu de la loi, la première mise en place des numéros relève de la commune, ensuite il revient aux propriétaires de les entretenir ou de les remplacer si nécessaire.

#### Bien sans maître

La Préfecture de Dordogne a demandé au conseil de retirer une délibération non conforme permettant à la commune d'exercer ses droits sur un terrain déclaré sans maître au lieu-dit Malebraud.

Une nouvelle délibération a été prise pour relancer la procédure auprès des service compétents de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP).



## Conseil municipal (suite)

### Voierie

#### Groupement de commandes

Le conseil a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de marchés des travaux de revêtement et d'entretien de la voirie communale proposé par la communauté de communes Périgord-Limousin.

#### Achats de chemins communaux

##### Lébraudie\* (les Braudies)

Le conseil donne son accord de principe à cet achat, les frais de l'opération étant entièrement pris en charge par l'acheteur, M. Mortessagne.

\* source IGN (Institut Géographique National)

##### La Bélonnie

Le conseil approuve le principe de vente d'une portion de 8 mètres environ au prix de 6 € le m<sup>2</sup>, au profit de Mme Dramaillet née Martial.

##### Chez Biard

Mme et M Pauliat souhaiteraient acheter une partie du chemin.

#### Mare de la Rivarie

Des habitants demandent le curage de la mare.

#### Travaux de voirie

La société Bonnefond a établi un devis pour des travaux d'entretien de la voirie pour :

- ◆ la Bélonnie : 2 700 €
- ◆ Reynerie : 4 943 €
- ◆ la Béloffie : 5 508 €
- ◆ les Granges : 19 440 €

Le conseil retient les propositions pour les trois premiers lieux-dits pour un montant total de 13 000 €.



*Chemin des Granges au départ de Lavy.*

### Questions diverses

#### Communauté de communes

Chantal Gay est désignée comme référente «Culture et vie associative» pour représenter la municipalité auprès de l'intercommunalité dans le cadre de la définition de la politique culturelle du territoire.

#### Compétence incendie et secours

La compétence incendie et secours auparavant exercée par le service départemental incendie et secours (SDIS) est transférée à la communauté de communes. C'est elle qui assurera désormais le contrôle des points d'eau de la commune pour un montant de 20 € l'unité.

#### Protection des données

La directive européenne du 27 avril 2017 qui entraine en application le 25 mai 2018, par le biais du règlement général sur la protection des données (RGPD) impose que toute autorité publique traitant des données informatiques désigne un délégué. Celui-ci peut être mutualisé au profit de plusieurs collectivités.

La commune décide donc de désigner l'Agence technique départementale (ATD 24) comme délégué à la protection des données, dans le cadre d'une convention adéquate.

#### Prélèvement automatique

La commune met en place la possibilité de régler par prélèvement automatique les prestations communales (cantine, garderie, assainissement, loyers,...). Celui-ci permet de simplifier les démarches pour les usagers en leur évitant des déplacements ou des oublis. Il assure des flux de trésorerie réguliers pour la commune, sécurise les transactions et améliore le recouvrement des recettes. Néanmoins, son recours reste facultatif pour les usagers.

#### Aménagement de la place de la mairie

Un devis a été demandé pour la pose de plots et de cendriers devant la mairie.

*Suite page suivante*

## Conseil municipal (suite)

### Questions diverses (suite)

#### Listes électorales

En vertu de la loi du 1<sup>er</sup> août 2016, la gestion des listes électorales sera confiée à l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques) dans le cadre d'un répertoire électoral unique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette réforme met fin à la révision annuelle des listes électorales et à la commission électorale. Cette dernière est remplacée par une commission de contrôle dont la composition est la suivante :

- ◆ 2 délégués du conseil municipal : Gilbert Deschamps et Thierry Hellier du Verneuil.
- ◆ 2 délégués de l'administration : Michel Gabric et Lucien Gardillou.
- ◆ 2 délégués du tribunal : Francis Parthonnaud et Jean-Claude Buisson.

#### Archives communales

Obligation est faite aux communes d'assurer la conservation de ses archives. Un archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale a effectué un état des lieux et proposé un devis de 5 248 € pour 128 heures. La prestation comprendra :

- ◆ Tri et classement des archives.
- ◆ Formation et conseils auprès du personnel.
- ◆ Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique.
- ◆ Suivi et mise à jour régulière.

La commune adhère à ce service.

#### Bouquets de mariage

Par tradition, la commune offre un bouquet aux mariés lors des célébrations de mariage à la mairie. Le conseil entérine cette pratique et fixe le montant maximum du bouquet à 50 €.

#### Repas des anciens

Il se tiendra le dimanche 16 février à 12h. Traditionnellement, il est offert par la municipalité aux personnes de 60 ans et plus inscrites sur les listes électorales.

#### Abonnement

Le conseil décide d'abonner la commune à l'hebdomadaire *Réussir le Périgord*, qui traite de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce, pour une somme de 71 € par an.

#### Bilan énergétique

La commune ne donne pas suite, pour le moment, à la proposition du SDE24 (Syndicat départemental des énergies) pour réaliser des bilans énergétiques des bâtiments communaux.

#### Rallye automobile

Le Rallye Agora Thibérien a traversé la commune le dimanche 25 novembre au niveau de Saint-Chavit et Chef du Clos. Par un temps pluvieux, Jean-Luc Mazeau, boulanger de Saint-Pierre, et son copilote Nicolas Lausseille ont terminé à la quatrième place sur 96 partants (toutes catégories).

#### Aide aux associations

##### Club de l'Amitié

Le conseil accorde une subvention exceptionnelle de 65 € pour réparer et renouveler les décorations de Noël mises en place par le Club. L'impression du calendrier du Club sera assurée par la commune pour un coût de 70 € et la fourniture d'une ramette de papier.



*Les bénévoles installent les décorations de Noël avec le Club de l'Amitié.*

## Conseil municipal (suite)

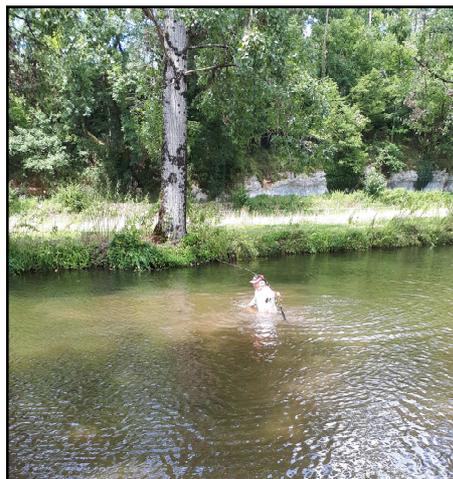
### Camping municipal

#### Vente des peupliers déracinés



Lors d'un orage particulièrement violent qui a frappé la commune le 5 juillet dernier, 12 peupliers et un frêne du camping ont été déracinés par une bourrasque. *(photo ci-dessus)*

La Société Bost et Grandchamps de Négrondes a acheté le bois pour la somme de 400 € et s'est chargée du



débitage et de l'enlèvement des arbres. Patrick Demarthon aidé de Philippe Banchieri, responsable de la gestion du camping s'est chargé de retirer les branches tombées dans le lit de la rivière *(photo ci-dessus)*.

#### Traitement des déchets

Le conseil a renouvelé la convention établie avec le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures (SMECTOM) pour le ramassage des déchets du camping. Il a été demandé à ce que la collecte se fasse directement à l'entrée du camping. Le coût de ramassage pour 2018 s'élève à :

- ◆ Collecte : 84 € TTC la tonne
- ◆ Traitement des déchets ultimes : 120 € TTC la tonne
- ◆ Soit un total de 204 € TTC la tonne.

#### Bilan de la saison 2018

Malgré un printemps pluvieux et grâce à un été très ensoleillé, le camping municipal a connu une fréquentation en progrès par rapport à l'année précédente.

Ses recettes se répartissent comme suit :

- recettes pour la commune :	2 764 €
- taxe de séjour* :	138 €
- total :	2 903 €

*\*le montant de la taxe de séjour est reversé à la communauté de communes Périgord Limousin.*

## Infos diverses

#### Sécheresse

La commune va déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse et réhydratation pour l'année 2018. Les propriétaires ayant constaté des lézardes ou fissures sur leurs bâtiments sont invités à se faire connaître à la mairie **avant le 31 janvier 2019**.

Prière de joindre des photos et la déclaration auprès de l'assureur.

#### Création d'épouvantails

Il est proposé aux habitants du bourg, des hameaux et

des lieux-dits de réaliser un ou plusieurs épouvantails selon les goûts et les idées de chacun.

Ces épouvantails seront exposés lors de la Saint-Jean, le 22 juin, et pourront ensuite retourner sur le lieu de naissance.

Contacts : Christine Banchieri et Paulette Demarthon.

#### Consultation

Le syndicat mixte du Scot (Schéma de Cohérence territoriale) organise une consultation citoyenne sur les questions comme : «*comment je vis en Périgord Vert ?* »... Sur son site : [www.scotperigordvert.com](http://www.scotperigordvert.com).

# La vie des associations

## Club de l'Amitié

### Un semestre bien rempli

Voici un bilan de l'activité du Club pour la fin de 2018 :

- **15 août** : traditionnelle **brocante** à laquelle nous participons avec notre importante fabrication et vente de crêpes. Un grand merci à toutes les personnes qui ont réservé depuis le matin, ce qui nous a permis d'anticiper.
- **9 septembre** : la **paëlla** aussi est devenue une tradition, mais elle est tellement bonne ! Joyeuse ambiance et beau temps. À l'année prochaine.
- **26 septembre** : notre deuxième **voyage** de l'année pas très loin (dans le Limousin) mais quelle agréable surprise ! une maison templière : visite accompagnée par les propriétaires ; une merveille, nous ne savions pas où poser nos yeux, moment privilégié. Ensuite, nous avons fait une petite promenade sur le site d'anciennes carrières suivie d'un pique nique offert par le Club et préparé par les membres (dans la salle des fêtes gracieusement prêtée). Après, nous avons repris le car pour aller visiter le château de Montbrun modernisé (mais rien d'apparent) pour des chambres d'hôtes et des salles de réunion. Certains d'entre nous ont quelques soucis d'orientation à la grande joie générale ! Retour après un casse-croûte (gâteaux, boissons chaudes et froides).
- **14 octobre** : notre **repas annuel** avec une nouveauté : le **calendrier des Miss**. Une après-midi de septembre nous a vu en tenue afin que Laurence Albuher puisse faire des photos pour agrémenter notre calendrier, qui, soit dit en passant, a connu un beau succès. Nous avons mangé et joué à guichet fermé. Nous espérons que le repas vous aura régalié et nos sketches aussi : les applaudissements et les rires ont été retentissants, bon signe !
- **17 novembre** : **assemblée générale** avec quelques changements parmi les membres du bureau.
- **22 novembre** : **apéritif dinatoire** offert pour remercier les personnes qui aident toujours aimablement tout au long de nos manifestations.
- **15 décembre** : Grand moment ! Venue du **Père Noël** à Saint-Pierre ! Tout s'est déroulé dans la salle des fêtes à cause du mauvais temps ! Mais quelle ambiance malgré tout et dégustation de gâteaux maison, vin et chocolat chauds.



*La paëlla, est devenue une tradition du Club : rendez-vous donc en 2019.*



*Les Bidochons en vacances, lors du repas du 14 octobre : Liliane Lacour, Jacky Auzemery, Georgette Carpaczis et Evelyne Parthonnaud.*

### Dates à retenir

Voici le programme des activités proposées, ouvertes à tous, par le Club de l'Amitié pour l'année 2019 :

- ♦ **Galette des rois** : dimanche 20 janvier à 14h30 à la salle des fêtes
- ♦ **Chandeleur** : dimanche 10 février à 14h30, salle des fêtes
- ♦ **Loto** : dimanche 3 mars à 14h (accueil à partir de 13h) à la salle des fêtes
- ♦ **Marche et repas froid** : samedi 18 mai, départ à 17h devant la mairie, repas vers 17h.

Une sortie est prévue en juin : date et lieu à définir.

# La vie des associations

## Club de l'Amitié

### Un atelier d'occitan à Saint-Pierre-de-Côle

Le 19 septembre dernier avait lieu à la Salle des Fêtes, en présence d'une quarantaine de personnes, une conférence sur l'occitan, dans l'histoire et dans notre région, sur son avenir... Conférence qui s'est tenue avec Jean-Louis Lévêque, président de l'IEO, Institut d'Études Occitanes de Dordogne.

Depuis, nous nous réunissons chaque semaine sous l'égide du Club de l'Amitié qui propose également, bénévolement bien sûr, des activités aussi diverses que « jeux de société », « danses collectives », « théâtre », ponctuellement, et... occitan.

L'atelier d'occitan qui se tient tous les mercredis à 17 heures, à la bibliothèque, à côté de la salle du Club de l'Amitié, regroupe à chaque séance sept à huit personnes.

Qui sommes-nous ? Des nostalgiques pour qui, comme Jeannine, l'occitan était la première langue - langue orale, mais qu'ils ne savent pas écrire - et qui ont appris le français à l'école. Ceux, les plus nombreux, qui l'ont entendu parler dans leur enfance, le comprennent, mais qui sont obligés de se le réapproprier. Il y a même Marie-Line, guernesiaise\*, qui s'intéresse aux langues - elle en parle plusieurs, et se passionne pour cette langue romane. Il y a également des participants occasionnels pendant les congés de Toussaint, deux jeunes, fils ou petite-fille de membres de l'atelier, qui font une découverte : oui, c'est une langue, avec sa structure, sa musique...

Autre participant occasionnel, ce mercredi 14 novembre, Jacques Minier, pour le Journal Communal, qui a assisté à la séance du début à la fin et a pris quelques photos : les honneurs de la presse !

#### **Lo talher d'occitan, qué qu'es quò ? Qué l'i fasem ?**

*Las seenças se debanan totjorn entau los dimecres : a la debuta, fasen un torn de taula. Quò s'apela lo « que de nuòu ? » (« quoi de neuf ? »). La gent contan çò qu'an fach pendant la setmana passada. Los que saben plan parlar la lenga ne-n disen mai que los que deven preparar 'na frasi, quò fai ren. Quò es lo parladís.*

*A la seguida, fasem de la conjugason, de la gramatica, daus pitits exercicis: fau ben aprener a escrire.*



*Les participants à l'atelier du 14 novembre : Jeannine , Marie-Line, Marie, Jean-Michel, Laëtitià, Marie-Claude et Simone.*

*A la fin, legissem e reviram un texte en òc: fau ben aprener a legir.*

*Tasche moièn que lo texte siá plasent e de bon legir: los bons escrivans e los braves textes se tròban pas en dire en occitan-limosin!*

*La mairaria, a chasque còp, imprima las paginas qu'am mestier per lo talher e quò es plan aisat per nautres.*

*De mai, una tòca de nòtre talher , quò es de preparar daus pitits espectacles en òc per las festas dau Club de l'Amistat e subretot lo repas dau Club au mes d'octòbre.*

#### **Qué vam far endueinan?**

Voilà le déroulement de nos séances où l'on pratique la langue tout en progressant dans son apprentissage. Voilà comment , grâce aux ateliers hebdomadaires et aux sketches, «nhòrlas», et autres petits spectacles, l'occitan prouve qu'il a toujours une place dans la vie locale.

L'atelier oc de Saint-Pierre-de-Côle est ouvert à tous, débutants complets, semi débutants, locuteurs confirmés. Vous pouvez venir un mercredi à 17 heures (hors vacances scolaires) pour assister à une séance, et, si vous êtes intéressé(e)s, débiter l'apprentissage et la pratique à n'importe quel moment de l'année.

*Marie-Claude Lahieyte*

*\* guernesiaise : habitante de Guernesey*

# La vie des associations

## Amicale des anciens combattants

### Le repas du 14 juillet au camping

Il a réuni dans une ambiance gourmande, chaleureuse et conviviale environ 140 convives.

### Centenaire du 11 novembre 1918

Le onzième jour du onzième mois de l'année 1918 à onze heures du matin, les cloches annonçaient la fin de la guerre. Cent ans plus tard à onze heures, la sonnerie des cloches retentit à nouveau dans tout le pays pendant 11 minutes et a donc précédé notre cérémonie. Devant un public toujours aussi nombreux et recueilli, les enfants des écoles ont présenté des lectures que leurs enseignantes les avaient fait soigneusement préparer en classe.

### Au programme pour 2019

L'assemblée générale aura lieu le samedi 12 janvier à 16h30, le banquet annuel, le mercredi 8 mai et le repas champêtre du 14 juillet sera renouvelé en 2019.

### Un brochure pour le souvenir

**Jean Michel Lahieyte** (photo ci-dessous) nous explique comment il a réalisé, pour le compte de l'AAC, une brochure de 50 pages intitulée "*Les Poilus de Saint-Pierre-de-Côle, mémoire et souvenirs*".

#### Comment t'es venue l'idée de cette brochure ?



L'idée vient du bureau de l'Association des Anciens Combattants, pour marquer le centenaire de la fin de la guerre de 14-18. Pour l'exposition de 2016 nous avons, avec Estelle Chartrain, rassemblé des documents. La brochure reprend ce travail et le complète.

#### Où as-tu trouvé la documentation ?

D'abord sur les registres d'état civil. Ceux de la commune où sont "transcrits" les avis de décès ou de disparition envoyés par l'armée. Pour trois soldats les décès

sont enregistrés dans d'autres communes, à Sorges, la Chapelle-Faucher et Champ-Romain, et à Versailles, c'est mon voisin Bernard Sainte-Marie qui avait fait la recherche. Ensuite, dans le grenier au-dessus de l'école, j'ai trouvé un de ces avis de décès et aussi des papiers où l'instituteur notait ce que les enfants collectaient en faveur des prisonniers ou des réfugiés belges accueillis dans la commune...

Ensuite, aux archives de l'Armée que l'on consulte sur le site "*Mémoire des hommes*"; celles de la Corrèze où sont conservés les registres matricules du bureau de recrutement de Brive dont dépendait Saint-Pierre. Un seul soldat né à Cognac a été recruté à Périgueux. Puis aux archives départementales de la Dordogne : j'y ai compté 1 887 soldats périgourdins qui ont fait l'objet du "*retour des corps*", ceux dont le corps a été exhumé pour être enterré dans leur village d'origine. J'y ai trouvé aussi le vieil hebdomadaire *L'indépendant du Périgord* de Thiviers qui est une mine de renseignements...

#### Qu'est-ce qui t'a le plus marqué dans ce travail ?

La dernière source de renseignements sont les témoignages. Au début André Combeau m'a accompagné, ça a été un plaisir pour moi de rencontrer des habitants. J'en ai retiré des anecdotes très intéressantes. Cette guerre a eu des conséquences sur la vie des gens pendant très longtemps. Ces derniers témoins m'ont toujours très bien accueilli et je leur en suis très reconnaissant, c'est ce qui m'aura le plus marqué avec l'intérêt de la population pour l'histoire de la commune.

#### Y aura-t-il une suite ?

On a commencé la présentation des anciens combattants de Saint-Pierre avec Paul Gay. On va poursuivre, avec la guerre d'Algérie. Si la "grande histoire" de ces conflits est bien connue. Au niveau du village, c'est celle de nos aînés, de leurs souffrances, de leurs sacrifices parfois dont nous parlons. Il ne faut pas laisser perdre tout ce qui reste de souvenirs, de documents. Il nous faut continuer de les collecter et d'en parler.

La suite immédiate c'est que la brochure, dont une trentaine d'exemplaires a déjà été vendue, est disponible à la mairie, sur commande, au prix de 5 € au profit de l'AAC.

## Histoire locale

### Jugé pour fait de résistance

**Si Noël est une fête de la fraternité, alors l'histoire qui suit est un conte de Noël vécu dans l'enfer du bagne.**

Michou et Daniel Desthomas conservent une lettre de leur grand-oncle, Germain Auboiron, écrite en mai 1942 de la prison de Périgueux où il attend d'être jugé pour fait de résistance.

Germain séjournait souvent à Saint-Pierre où il venait chez sa sœur, épouse de Maurice Desthomas, maire des années 60. Il se mêlait et participait à la vie locale (photo ci-contre). Déporté à Dachau, il décédera le 5 février 1947 à l'âge de 51 ans.

Germain Auboiron tient, jusqu'à son arrestation, une grande place, dans la résistance corrézienne. Dans le livre que l'historien Fabrice Grenard a consacré au résistant Georges Guingoin, Germain apparaît, dans l'organigramme clandestin, comme « le supérieur » avec qui Guingoin discute. Il est arrêté le 3 mars 1942. Michou Desthomas, ne peut oublier cette date puisque c'est aussi sa date de naissance. Sa mère, Georgette Alvin, épouse Desthomas, vient à Brive chez Germain pour son accouchement.

#### Incarcéré à Périgueux

C'est au retour de la maternité où il vient de conduire sa nièce par alliance que la police l'attend. Incarcéré à la prison de Périgueux, il écrit cette lettre, le 7 mai 1942, à sa famille de Saint-Pierre-de-Côle, en voici des extraits.

« Chers tous, Je pensais avoir une lettre de vous ces jours ci, je l'attendais tous les jours, je suis bien déçu. Marie (sa femme) me dit à sa dernière visite qui date de mardi dernier que la petite famille a été bien fatiguée, j'aurais voulu avoir des nouvelles de ces chers petits, (Daniel et Michou, ndr) un mot est bien vite écrit, je souhaite qu'il y ait amélioration dans leur santé. Maurice (grand-père Desthomas, ndr) avait, paraît-il l'intention de venir me voir à Périgueux, il est probable qu'il ne pourra le faire. Je ne vais pas rester bien longtemps à Périgueux, je serais certainement parti la semaine prochaine. Je suis jugé lundi 11 mai par le tribunal militaire au palais de justice. Il est de coutume que 2 jours après le jugement on quitte la maison d'arrêt, quelque soit la peine... Je ne sais pas pour moi ce qui m'est réservé, mais vu le motif d'inculpation, je pense encourir une peine assez sévère. Pensez bien à moi ce jour là, je n'en doute pas, mais plus particulièrement. J'étais resté les premiers temps en bonne santé mais depuis quelques jours ça ne va pas très bien... J'aurais voulu être pourtant en bonne santé pour affronter les jours



Germain Auboiron (à droite avec le béret) avec un groupe de jeunes de Saint-Pierre-de-Côle dans les Pyrénées dans les années 30.

pénibles qui m'attendent. Je fais tout mon possible pour conserver le courage qui m'est nécessaire. Marie viendra probablement le jour du jugement, j'ai eu beau la dissuader, elle veut absolument être là. Pauvre femme elle se fait bien du mauvais sang... J'ai eu des nouvelles de Marcel (son fils aîné) qui est très bien à Lodève. Je termine on attend que j'ai terminé une lettre pour la prendre. Je vous quitte chers tous. Je souhaite amélioration pour ces chers enfants. Je vous embrasse affectueusement et de tout mon cœur qui vous aime, grosses caresses à Dany et à Michelle. »

#### Condamné aux travaux forcés

Que chaque mot de cette lettre soit lus avec attention. Avec sur les épaules les responsabilités et les lourds secrets qui les accompagnent, sans illusion sur la gravité de sa prochaine condamnation, sachant qu'il lui faudra du courage, sans peut-être imaginer à quel point, Germain, en donne déjà une preuve.

Celle de faire comme si de rien n'était, donner de ses nouvelles et se soucier surtout de celles des autres, adresser comme de juste, ses pensées les plus douces aux plus petits en l'occurrence Daniel et Michou Desthomas.

Germain est condamné à cinq ans de travaux forcés.

(Suite au prochain numéro)

Jean-Michel Lahieyte,  
avec le concours de Michelle et Daniel Desthomas

# Vie des associations

## En val de Côle

### Les moulins de la Côle

Dans le cadre des Journées du patrimoine du 15 et 16 septembre derniers, l'association proposait une exposition à la salle polyvalente sur les moulins ayant existé dans le passé le long de la Côle et sur le territoire de la commune. C'est Bernard Sainte-Marie qui a effectué l'ensemble des recherches en consultant les archives et en recueillant les témoignages des habitants.

Ces moulins étaient au nombre de six, de l'amont vers l'aval : Reynerie, la Bélofie, Doumarias, Gerles, Chatellerie et Trépart.

Si de ceux de la Bélofie et de Gerles, il reste peu de traces, les quatre autres ont bénéficié de rénovations comme, dernièrement celui de Reynerie où la maison du meunier fait l'objet d'une brillante restauration par ses propriétaires, M. et Mme Tamas Horvath.

Il a présenté et commenté les différents documents réunis par ses soins aux visiteurs.

Que soient remerciées les personnes ayant contribué à réalisation de l'exposition et Chantal Gay, présidente de l'association, à l'origine de cette initiative.



### Amicale des pêcheurs

#### Lâcher de brochet

La saison de pêche à la truite n'a pas été très fructueuse. Les conditions climatiques et le niveau d'eau n'ont pas permis de bonnes conditions de pêche. Malgré l'alevinage tardif, les pêches électriques ont donné de mauvais résultats et sur l'ensemble de Nord Dordogne, seul le lâcher de Payzac qui a été réalisé très tardivement (en juin) a été efficace. Ce qui nous conduit à penser qu'il vaut mieux nourrir les alevins et les lâcher quand les conditions climatiques et la qualité de l'eau s'y prêtent. Nous avons organisé lors de la fête de Saint-Pierre notre traditionnel concours de pêche qui a eu autant de succès que les années précédentes et nous permet de ne pas être déficitaire et à beaucoup de personnes de se retrouver.

Dans le second semestre nous avons lâché près de 100 brochetons de 15 cm à 30 cm dans la Dronne (en 2<sup>e</sup> catégorie) sur plusieurs points en aval de Brantôme. Nous espérons les retrouver l'année prochaine. Le nombre d'adhérents est resté stable.

Pour le premier semestre 2019, nous avons prévu trois chantiers d'entretien de végétation rivulaire (deux sur la Côle et un sur la Dronne) afin de faciliter l'accès aux berges pour les pêcheurs.

#### Fête d'automne (Journée de l'arbre)

Le dimanche 4 novembre, outre les habituels stands de jardinage et d'artisanat local, la fête d'automne proposait cette année un vide-grenier.

À la suite du repas préparé par Gilles Rothwell, Laurent Guillout, référent *Zéro phyto* à la communauté de commune, a exposé les nouvelles approches de la gestion des espaces verts liées à l'abandon de produits de traitement (herbicides et pesticides).

Ainsi, tous les espaces ne sont pas désherbés ou tondu systématiquement, mais de façon ciblée tout comme les bords de route. Sur les trottoirs, on tolère désormais la pousse de certaines plantes décoratives.

Dans les cimetières, les communes expérimentent plusieurs options comme l'engazonnement des allées, qui nécessite une tonte régulière ou le gravillonnage. Pour celui-ci, de nouveaux appareils sont à l'essai pour éliminer les mauvaises herbes.

# Vie des associations

## Comité des Fêtes

### Élection du bureau

Le 14 décembre, le comité des fêtes a élu son nouveau bureau dont voici la composition :

- Présidente : **Josette Deschamps**
- Vice-président : **Patrick Demarthon**
- Trésorière : **Nathalie Blanchard**
- Vice trésorière : **Paulette Demarthon**
- Secrétaire : **Liliane Papin**

Il a aussi établi son programme :

- samedi 22 juin : **feu de la Saint-Jean**
- samedi 6 juillet : **marché gourmand**
- Samedi 3 et dimanche 4 août : **fête patronale**
- Jeudi 15 août : **vide-grenier**



Vues de la fête patronale : la foule amassée sur le pont pour le feu d'artifice (ci-dessus) ; goûter des enfants après les jeux du dimanche après-midi (à gauche).

### 40 ans derrière la console

Jean-Noël Faure (*photo ci-contre*), DJ animateur de XR7\*, résidant à Saint-Germain-des-Prés, assure l'animation des bals gratuits de la fête de Saint-Pierre depuis plus de quarante ans.

Il se souvient de ses débuts : « *j'ai toujours bien été accueilli à Saint-Pierre (les premières fois j'ai même dormi dans la salle des fêtes... avec l'accord du maire bien sûr !) et j'ai vu passer beaucoup d'équipes municipales et de responsables d'associations. Je les remercie de tout cœur et espère venir encore longtemps faire danser les jeunes et les moins jeunes...* ».

Quand il n'anime pas les soirées dansantes à Saint-Pierre, Jean-Noël et son camion sillonnent le département et au delà pour des festivités publiques ou privées (mariages, anniversaires,...)

On peut le contacter au 07 86 55 29 61.

\* du nom d'une boutique de musique vu sur un magazine



# Intercommunalité

## Plan local d'urbanisme intercommunal

La Communauté de Communes du Périgord-Limousin a entrepris l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Les opérations d'urbanisme de notre commune sont actuellement gérées par une carte communale. Les dossiers sont examinés par le service ADS (Autorisation du Droit du Sol) de la communauté de communes et validés par notre maire.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un document de planification d'urbanisme élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la communauté des Communes en concertation avec ses membres.

### Un périmètre plus large

Compte tenu de l'évolution des modes de vie des habitants (notamment de l'augmentation de la mobilité des personnes), des enjeux territoriaux (habitat, déplacements, culture, tourisme, développement économique, environnement, etc.), l'aménagement de l'espace doit désormais se réfléchir en prenant pour référence un périmètre plus large que les limites communales afin d'appréhender au mieux les réalités de fonctionnement et besoins de notre territoire.

Ainsi l'élaboration du PLUi répond à une double fonction : exprimer un projet urbain et rural communautaire tout en déterminant la réglementation de l'utilisation du droit des sols sur notre territoire.

Ce document est la traduction d'un projet politique cohérent de développement et d'aménagement du territoire et pertinent à l'échelle d'un bassin de vie pour les années à venir. Ce projet est établi en identifiant et croisant les enjeux territoriaux.

L'avènement du PLUi permettra d'assurer une harmonisation globale des règles conditionnant la délivrance des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol à l'échelle de la communauté des communes du Périgord-Limousin tout en préservant des spécificités locales identifiées sur ses 22 communes membres.

### Demandes de travaux et de permis de construire

Le maire a donné délégation à M. Philippe Lagorce (responsable du service ADS) pour communiquer directement avec les demandeurs pour la constitution des dossiers. Le maire reste responsable de l'accord final. Il peut également mandater M. Lagorce pour se rendre sur place contrôler la conformité des travaux.

Le PLUi aura pour défi d'aboutir à l'émergence d'un projet de territoire communautaire qui prendra en considération les projets communaux et les attentes de la population.

Dans ce cadre, vos élus communaux et communautaires auront pour ambition de satisfaire l'intérêt général en concevant un projet soucieux de répondre aux besoins actuels et futur de la population, d'améliorer l'attractivité et de maintenir la qualité de vie de notre territoire.

Les conseils municipaux seront tenu informés de la démarche par des interventions de la COMCOM lors de conseils municipaux.

La population sera concertée par le biais d'articles disponible sur le site internet de la communauté de communes, par la mise à disposition des documents du PLUi au siège de la COMCOM, par l'intégration d'articles en lien avec le PLUi dans les bulletins communautaires et municipaux ainsi que par la mise à disposition d'un « registre PLUi » tout au long de la procédure à la mairie sur lequel les administrés pourront poser des questions, émettre des observations et propositions. D'autre part des réunions publiques seront organisées pour informer la population.

Le PLUi permettra la production d'un document unique reflétant un projet de territoire communautaire. Toutefois le maire demeure la personne la plus en prise avec la réalité du terrain sur sa commune, la compétence de délivrance des Autorisations du Droit des Sols lui restera et il en assumera l'entière responsabilité.



*Terrain communal qui intégrera le futur Plan Local d'Urbanisation intercommunal*